



Bilan de l'animation N2000 Rivière du Roubion Année 2019

Comité de Pilotage N2000

Le premier Copil de cette nouvelle animation s'est tenu le 2^{er} avril 2019 suite à une refonte des membres en partenariat avec la DDT26. Il s'est tenu dans les locaux du SMBRJ. A cet occasion, élection de la structure porteuse, du Président du Copil, de la programmation 2019 en appui technique du CEN Rhône-alpes.

PJ : CR de la réunion et ppt



Figure 1 : Comité de Pilotage du 2 avril 2019

Travail avec le CEN

Conception de la programmation de l'animation N2000 suite à des points techniques et des visites de sites. Appui du CEN pour la conception future d'une plaquette de sensibilisation au site Natura 2000 du Roubion.



Figure 2 : 1ere visite de l'ENS du Roubion avec le CEN le 12 mars

Zone humide et Diagnostic des Espèces Exotiques Envahissantes

3 zones humides

- **Freydières de Pont de Barret** : une visite de site a été réalisée avec le propriétaire et le CEN Rhône-alpes. Des recommandations de gestion ont été faites au propriétaire. Les « marres » ne reflètent pas un intérêt majeur, par contre c'est la zone humide en contre bas du terrain qui est à préserver. Cette zone se situe à proximité de la bande active du Roubion et à la confluence d'un petit ruisseau. Suite à l'installation de barrage de castor, c'est un espace conséquent qui est mis en eau probablement une bonne partie de l'année. Cet espace est à préserver et le propriétaire est sensibilisé à cela.

- **ENS de Bonlieu et la Freydières de Sauzet** : Plusieurs visites de site ont été réalisées : Avec le CEN et le SMBRJ, Le CEN avec le propriétaire de Sauzet, le SMBRJ pour le diagnostic des EEE, le SMBRJ/CEN avec un éleveur.

Un diagnostic des pratiques sur ces deux zones a été réalisé par le CEN et mis en relation avec les objectifs de conservations des sites. Un retour sera fait auprès du propriétaire de Sauzet.

PJ : CR CEN Zh de Sauzet, de l'ENS, et de la rencontre avec l'éleveur



Figure 3 : Rencontre de l'éleveur le 12 décembre sur l'ENS

Rencontre des communes du site Natura 2000

Avant les rencontres, une fiche d'information a été construite (cf pièce jointe) au sein de laquelle sont précisés les évaluations des incidences N2000, les contacts du SMBRJ et du CEN, un lien Internet qui amène à la cartographie de la commune au sein du site N2000.

<p>Charols : M. Icard - Maire M. Jourdan - 1^{er} adj M. Provost - Adj SMBRJ CEN</p>	<p>Le 21/05/19 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Question sur l'emprise N2000 du site. Il passe dans un lotissement. Explication sur la définition des périmètres des sites. - Mauvaise compréhension de la réglementation N2000 → influence sur les pratiques agricoles → Non ! - Courses pédestre dans les Ramières en RG → Appui pour évaluation des incidences. L'organisateur a eu modifié le parcours par crainte de N2000 ! - Les promeneurs utilisent le chemin des Ramières. - Zone constructible dans le site, aux abords direct du pont -> délimitation du site pas assez fine, situation urbaine en périphérie direct du village → néanmoins besoin évaluation des incidences N2000 - PLU actif, parcelles Ramières classées en EBC - Présence ancienne décharge dans les Ramières en RD (cf. étude Charols Manas pour localisation)
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Usages du site : balade, baignade (+ ancien site des seuils effacés), chasse - Pbtique : aucune hormis présence du site au sein de l'espace urbain communal ! - Usage communal d'une parcelle (vers la STEP) pour dépôt de végétaux : attention diffusion des invasives !! - Outil de communication à diffuser au travers de la gazette - Thème communication : bienfait et services rendus environnement - Cible : habitants de la commune
<p>Montélimar Mme autajon - Adj CEN SMBRJ</p>	<p>Le 21/05/2019 :</p> <p>Usages : pâturage par les moutons contre l'ambrosie dans la traversée de Montélimar (attention pas dans le site), chasse et pêche aux blanc, peu de randonnée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de pbtique motorisée - Pbtiq de dépôt sur une parcelle du CD26 (anciennement DDE Route) à proximité immédiate des parcelles de la fédération de pêche → dialogue difficile, et également derrière l'hôpital (à creuser !) ? - Pas de pb de coupe de bois (événement vécu post rencontre) - Diffusion de message lié à N2000 au travers du mag, informer la population de la présence du site et des accès, - Favorable à l'acquisition de parcelles pour « reverdissement » ; à suivre avec M. Pierre Pellet. - PLU de Montélimar en cours, lien avec le PLUi de l'agflo (contact olivier Achard et Odile brun)
<p>Saint Marcel les Sauzet M. le Maire CEN SMBRJ</p>	<p>Le 21/05/2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terrain de loisir (feria) dans les Ramières (RD) - Usage de balade et chasse, pas vraiment de bois de chauffage, - Beaucoup de propriétés privées - Projet d'un parcours de santé à proximité de la zone de feria (projet d'acquisition de la commune), - N2000 méconnu sur la commune - Diffusion d'un message dans le BM (tous les trois mois) - PLU en cours, géré par l'agflo, choix du BE à venir prochainement

<p>Manas Mme Merlet - Maire CEN SMBRJ</p>	<p>Le 20/05/2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Village fortement sensibilisé à la protection de l'environnement, - Nombreuses coupes de bois dans les Ramières qui ont choqué la population locale, - Incompréhension sur la réglementation en vigueur - Carte communale en vigueur → bientôt en PLUi de l'agglomération - Ambition de classer les Ramières en EBC - Usage : baignade, balade, cheval, beaucoup de fréquentation, + chasse - a priori pas d'association pour l'entretien des chemins - Pas de pb de décharge et de motorisation, - Foncier privé très morcelé - Projet de hall couverte à proximité des jeux d'enfants - Communication possible aux habitants de la commune, possède les mails des habitants → sujet : existence du site et sa gestion - Question : pâturage du site par les moutons possible pour lutte contre l'ambrosie ??
<p>Sauzet M. Deville - Maire M. Coindet - Adjurb CEN SMBRJ</p>	<p>Le 20/05/2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de mettre le lien sur le site Internet de la ville (lien dropbox fournit dans le support de réunion), - Le POS est caduque, ils sont en cours d'élaboration du PLU → question de la mise en œuvre d'un règlement spécifique relatif aux coupes ? Sur certaines parcelles ? Au sein de la commune ? - Usage des Ramières : Balade - Cible de la plaquette : riverains du site et propriétaire. Besoin d'informer sur les coupes dans les Ramières. - Association sur la commune : PORTALAC : Protection du patrimoine de Sauzet (contact Mme Malle Françoise : 06 82 47 51 35)
<p>Cléon d'Andran M. le Maire CEN SMBRJ</p>	<p>Le 20/05/2019</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le Maire, espace à préserver, - Favorable à un cahier des charges pour cadrer les coupes de bois en Ramières : il signe le courrier de M. Chabert - Le PLU est approuvé depuis Mars, il est consultable en ligne. Il n'y a pas de parcelles classées en EBC. - D'après le Maire, instaurer un règlement spécifique sur les boisements de la commune : CU L151-23 - Problème de l'ambrosie qui se développe dans le lit du Roubion : favorable à une gestion par pâturage. - Pas de projet particulier de la commune au sein du site

<p>Savasse Mme le Maire 1^{er} Adjoint SMBRJ</p>	<p>Le 24/05/2019</p> <ul style="list-style-type: none"> - N2000, pas un problème pour la commune - Peu fréquenté par les habitants de la commune. La commune n'est pas tournée vers le Roubion, il est en contre bas. - Usage : Chasse - PLU en vigueur, classement en zone naturel - Ok pour diffuser un article dans le bulletin municipale - Problématique aux abords de la D6a : dépôt sauvage récurrents. La commune a fait enlever une grosse décharge en septembre 2017.
<p>Saint Gervais M. le Maire SMBRJ</p>	<p>6/06/2019</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas en accord avec le courrier de M. Chabert - Pas favorable à une nouvelle réglementation sur les coupes de bois - D'après Monsieur le Maire, les propriétaires de Saint Gervais ne sont pas favorables aux coupes à blanc - Cible communication : habitants de la commune. Indique également association sur la commune avec qui communiquer : Au fil du Roubion. - Communiquer sur la richesse du site. - Question relative au PPRi et zone inondable au bord du Roubion - Usage Balade locale - Existence d'un dépôt de végétaux pour les habitants de la commune. L'enclos est fermé à clef. Ils sont broyés/évacués ? à mesure par l'Agglo.
<p>Pont de Barret CEN M. PALUEL Maire</p>	<p>03/07/2019</p> <ul style="list-style-type: none"> - Milieux particuliers : freydières de Mazade (M. Bussy) et résurgence au Guions - Usage : Chasse - Plaquette : surtout aux propriétaires, élus, asso. Concernant les enjeux de la conservation des Ramières - Pas de PLU : Règlement national d'urbanisme : loi montagne - Concernant les coupes : pas informés des coupes, pblique trop de rémanents, ornières, - Coupes non problématiques, mais il faut les encadrer - Pas de projet de la commune dans le site - Refaire les panneaux prairies sèche - ENS Roubion : OK pour pas de pâturage, et laisser la foret reprendre la friche <p>SMBRJ : Possède 7 ha à proximité du Jabron pour les MEC en lien avec la VVV</p>

<p>La Laupie CEN M. Maire SMBRJ</p>	<p>21/05/2019</p> <ul style="list-style-type: none"> - Problématique de dépôts sauvage en bords des prairies sèches → les propriétaires ont fermés l'accès avec une barrière. Plus d'autres dépôts sauvages en contre bas du pont, - Egalement un peu de stationnement de camion de saisonnier - Beaucoup de foncier communal - usage/activité : kart cross géré par l'association privée via le foyer rural (piste de course + bâtiment) → activité qui va perdurer : course 2000 à 3000 personne // limitation de l'activité uniquement le week-end par arrêté municipal. Kart Cross : M ? Bacanier Pdt + M. Tack Pdt foyer rural. - Ancienne activité d'extraction de gravier sur la commune - Evènement équestre au niveau du stade - Coupe dans les Ramières : Aucune information à la commune - Usage : Randonnée et chasse - OK pour la communication à associer avec le bulletin municipal
<p>La Begude de Mazenc</p>	<p>Entretien prévu le 7 juin. Entretien annulé, personne au rendez-vous. Plusieurs relances auprès de la commune restées sans réponse.</p>
<p>Bonlieu sur Roubion CEN SMBRJ M. Maire Ciantos 1^{er} adjoint Gaubert 2^{eme} adjoint</p>	<p>21/05/2019</p> <ul style="list-style-type: none"> - Problématique : nombreuses coupe de bois dans les Ramières/ la commune n'est jamais informée/ également dépôt d'ordure sur l4ENS du Roubion (SMBRJ) et au niveau de la piste d'accès au pont TGV, - Commune ayant une carte communal - Favorable à l'entretien de la ripisylve et au projet d'APHN - Explication des travaux de scarification de 2017 qui avaient généré beaucoup de questions - Usages : anciennes gravières dans la ripisylve, sentier pédestre, chasse, - Communication : BM distribué aux habitants, site internet, page Facebook (Mme Gaubert).

Promouvoir une meilleur gestion de la foret alluvial

L'animateur à travailler en partenariat avec le CEN, la LPO et la DDT à la promotion de la conservation des foret alluvial. Ce travail a amené une réflexion à l'élaboration d'un Arrêté de Protection des Habitats Naturels comprenant le site N2000 du Roubion.

L'animateur a organisé une demi journée de rencontre de plusieurs intervenants sur le sujet des coupes dans les ramières.

PJ : feuille de présence et ppt

Formation Loutre à Beurepair dispensé par la LPO

L'animateur a assisté à la formation dispensé par la LPO, le Roubion étant une zone potentielle de passage/ d'installation de la Loutre.



Figure 4 : Formation Loutre du 11 janvier 2019

Participation au réseaux des animateurs N2000 Drôme / Ardèche à Villeperdrix

Le 28 et 29 mars 2019



Figure 5 : le réseau animateur N2000

Fait à Cléon d'Andran, le 20/02/2020

Le Président du SMBRJ,
Robert PALLUEL

Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron

135 chemin de Bec de Jus
26450 CLEON D'ANDRAN